

Master en sciences du mouvement et du sport

Projet élaboré dans le cadre du Triangle Azur

Version 14

Préambule

Le choix de proposer une offre de formation commune aux universités de Genève et de Lausanne, en collaboration avec Neuchâtel, est motivé par plusieurs éléments. Le premier est évidemment l'environnement exceptionnel de la Suisse romande. La présence de très nombreuses institutions sportives, des politiques locales en faveur du sport et le contexte géographique constituent des facteurs particulièrement favorables au développement des sciences du sport. Ce contexte local favorable n'a pour l'instant pas permis la constitution d'une offre de formation et de recherche en correspondance alors même que les sciences du mouvement et du sport connaissaient un développement international significatif et que les dimensions sociale, politique ou médiatique du sport en font un phénomène de grand intérêt.

De plus, l'économie du sport en Suisse a pris une dimension conséquente. L'étude la plus récente¹ indique que son chiffre d'affaires est estimé à 15'100 millions de CHF. Le sport a généré en 2005 une valeur ajoutée brute de 8 020 millions de CHF et représente un total de 80 300 emplois (équivalent plein temps). L'économie du sport contribue à hauteur de 1,8% au produit intérieur brut (PIB) et de 2,5% au marché de l'emploi de la Suisse. On peut d'ailleurs noter que le sport engendre une valeur ajoutée de 50% supérieure à celle de l'agriculture et de l'industrie forestière ou de l'ensemble des métiers de l'édition et de l'imprimerie (contributions respectives de 1,2% au PIB). Rapporté au marché du travail, le sport est à peu près comparable à l'industrie mécanique (2,7%) et plus important que l'industrie chimique et pharmaceutique (1,9%), les assurances (1,5%) ou l'industrie horlogère (1%).

Plusieurs universités suisses ont compris l'importance et l'intérêt de développer cette filière et investissent des moyens pour sa mise en place mais les universités suisses romandes sont jusqu'à présent restées relativement en retrait de ces évolutions. La concurrence internationale et la constitution d'un pôle de formation et de recherche en langue allemande autour de l'Office Fédéral du Sport de Macolin imposent de renforcer l'offre romande.

1. Un Master commun

La proposition d'offrir un Master en commun constitue un élément structurant d'un rapprochement entre les universités. La proposition de Master commun se justifie aussi par le souci de rationaliser l'offre de formation et de gérer au mieux les ressources. La proximité des universités romandes ne justifie pas de multiplier les offres de formation; dans le meilleur des cas elles pourraient être complémentaires, au pire elles risquent d'être concurrentes. Or, cette concurrence ne présente aucun avantage. La concurrence ne se joue pas à l'échelon romand mais bien davantage au niveau international. D'une part, parce que les Masters doivent atteindre des seuils de masses critiques. De l'autre, parce que les sciences du sport à Genève et à Lausanne se caractérisent par un sous-encadrement notoire, il faut donc gérer au mieux les ressources disponibles.

2. La perspective d'un rapprochement entre les universités

A moyen terme, la perspective pourrait être la constitution d'une offre de formation et de recherche commune aux universités de Suisse romande. Le Master pourrait être la première étape d'un rapprochement. La rationalisation des moyens et la nécessité de constituer des équipes de formation et de recherche disposant d'une masse critique sont des arguments allant dans ce sens.

¹ Berwert A., Rütter H., Nathani C., Holzhey M., Zehnder M. (2007), *Sport et économie en Suisse*, Macolin, OFSPO.

3. Une initiative universitaire et para-universitaire

La proposition de Master tient compte des offres de formation et des partenaires liés aux universités. Une concertation et une collaboration avec les organisations déjà impliquées dans la formation et la recherche en sciences du sport est en cours. Ainsi, les coopérations et les concertations avec AISTS¹ et le CIES² font partie de la réflexion.

4. Concertation pour la formation des enseignants

La formation des enseignants est une des missions historiques des formations en sciences du sport. Elle constitue encore un des principaux débouchés des étudiants. Dans ce domaine, les coopérations avec l'IFMES³ et la HEP⁴ doivent également faire l'objet d'une réflexion. Une offre de formation commune ne manquera pas d'avoir des incidences sur les collaborations avec les formations professionnelles proposées par ces institutions.

5. Une université ouverte aux collaborations avec les organisations sportives

L'objectif est bien de construire un réseau de compétences et d'excellence dans le domaine des Sciences du Sport. Il s'agit à la fois d'attirer les étudiants et les chercheurs ainsi que de renforcer les liens entre le monde du sport et le monde académique. La présence de très nombreuses organisations sportives en Suisse romande impose de mettre à disposition des compétences universitaires. L'intérêt économique de la présence d'organisations sportives est stratégique. Il se double d'un intérêt pour la recherche puisque qu'il existe de nombreuses opportunités de recherche fondamentale ou appliquée en prise avec les problématiques des organisations sportives.

La région couverte par le triangle Azur (la Suisse Romande autour de Genève, Lausanne et Neuchâtel) a la chance de posséder une densité exceptionnelle d'instances gouvernantes et d'administrations du sport. Pas loin de la moitié des sports inscrits dans le programme des jeux olympiques ont leur administration internationale située dans cette région⁵. Par sa situation géographique, la Suisse romande constitue également un espace propice aux loisirs et au tourisme sportifs. En phase avec le rôle de la région en tant que centre mondial des administrations sportives, autour de Genève, Lausanne et Neuchâtel, se constitue progressivement un réseau de formation, d'expertise et de recherche dans le domaine du sport.

Ce réseau est formé de :

Deux instituts universitaires :

- L'Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique de l'Université de Lausanne
- L'Ecole d'Education Physique et de Sport de l'Université de Genève

Deux fondations privées rattachées aux universités :

- L'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS), fondation créée par les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, l'EPFL et l'IDHEAP, en partenariat avec le CIO et l'IMD (International Institute for Management Development), ainsi que le canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

¹ Académie Internationale des Sciences et Technologies du Sport. Cette fondation, dont les Universités de Neuchâtel, de Lausanne et de Genève sont membres fondateurs, dispense un Master of advanced studies en management et technologie du sport.

² Centre International d'Etudes en Sport, une institution de la Fédération Internationale du Foot (FIFA) et l'Université de Neuchâtel, dispense un Master of advanced studies en management, droit et sciences humaines.

³ Institut de Formation des Maîtres d'Enseignement Secondaire, Canton de Genève. Actuellement en cours de restructuration vers un Institut Universitaire de Formation d'Enseignant (IUFE).

⁴ Haute Ecole Pédagogique, Canton de Vaud.

⁵ On compte 25 fédérations internationales dont 18 de sports olympiques sur le sol romand, soit la moitié des disciplines inscrites aux Jeux (46).

- Le Centre International d'Etude du Sport (CIES), issu d'une fondation privée rattachée à l'Université de Neuchâtel. Cette fondation a été créée par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), l'Université, la Ville et le Canton de Neuchâtel.

Ces deux fondations offrent des programmes de formation post-grades dans le domaine du sport. A ceci s'ajoute un grand nombre d'institutions internationales liées au sport comme le CIO (Comité International Olympique), l'AMA (Agence mondiale anti-dopage), le TAS (Tribunal arbitral du sport), la WFSGI (World Federation of the Sporting Goods Industry) et la Maison du Sport International de Lausanne hébergeant les fédérations. L'arc lémanique accueille en outre de nombreuses manifestations sportives d'envergure.

Plusieurs programmes de formation liés au sport existent déjà ou sont en cours de construction dans la région ainsi qu'en Suisse. Ils se situent au niveau Bachelor « Bologne » et Master post-grade. Il est important d'offrir une formation qui n'augmente pas la compétition actuelle au niveau du recrutement des étudiants ainsi que du placement des diplômés dans le monde du travail, mais qui complète l'offre existante. Il convient dès lors de créer un lien entre ces deux niveaux par un programme de Master « Bologne », pour offrir une gamme de programmes cohérente. Une nouvelle formation au niveau Master « Bologne » permettrait également de renforcer la recherche en sciences du sport.

Compléter ainsi les formations existantes paraît judicieux, car malgré des MAS (Master of Advanced Studies) post-grades bien reconnus, la Suisse est, jusqu'ici, restée un peu en retrait dans ce domaine, alors que les sciences du sport se sont développées dans la plupart des pays. Or, la situation exceptionnelle de la Suisse Romande devrait inciter à proposer une offre plus conséquente adaptée au public (local en particulier) qui cherche à continuer le parcours universitaire à la suite d'une formation initiale au niveau Bachelor.

Ne pas saisir l'opportunité d'ouvrir une telle filière, engendre le risque de voir la Suisse romande sous-valorisée comme lieu prédestiné de formation dans le domaine du sport. D'autres universités ou institutions occuperont alors ce créneau en offrant et en développant de telles formations. Tel est déjà le cas p. ex. de l'UCI -Union cycliste internationale- ou de la FIS -Fédération internationale de ski - qui ont conclu un partenariat avec l'Université de Manchester.

Masters en sciences du mouvement et du sport

ORGANISATION GENERALE

7

I. MASTER EN SCIENCES DU MOUVEMENT ET DU SPORT : ORIENTATION ENSEIGNEMENT

OBJECTIFS

ACCES

A. Master en sciences du mouvement et du sport: Parcours enseignement avec deuxième compétence (Genève, accès IUFE)

10

1. Enseignements en sciences sociales et sciences de la vie
2. Intervention
3. Activités physiques et sportives (APS)
4. Mémoire
5. Deuxième compétence

B. Master en sciences du mouvement et du sport: Parcours enseignement (Lausanne, accès HEP)

14

1. Enseignement à choix en sciences sociales et sport
2. Enseignement transversaux en sciences sociales
3. Enseignements à choix en sciences de la vie
4. Théorie et pratique des activités physiques et sportives
5. Mémoire

II. MASTER EN SCIENCES DU MOUVEMENT ET DU SPORT : ORIENTATION SCIENCES SOCIALES ET SPORT

18

OBJECTIFS

ACCES

1. Enseignements spécifiques en sport et sciences sociales
2. Enseignements transversaux en sciences sociales
3. Mémoire

III. MASTER EN SCIENCES DU MOUVEMENT ET DU SPORT : ORIENTATION ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE

20

OBJECTIFS

ACCES

1. Enseignements obligatoires
2. Enseignements optionnels
3. Activités physiques et sportives et stage
4. Mémoire

IV. Master en sciences du mouvement et du sport : Orientation entraînement et performance

23

OBJECTIFS

ACCES

1. Enseignements obligatoires
2. Enseignements optionnel
3. Activités physiques et sportives et stage
4. Mémoire

**V. MASTER EN SCIENCES DU MOUVEMENT ET DU SPORT : ORIENTATION GESTION DU
SPORT ET DES LOISIRS** 25

OBJECTIFS

ACCES

1. Enseignements
2. Mémoire

Organisation générale

La filière en sciences du mouvement et du sport (SMS) propose un Master de 90 ou 120 crédits ECTS¹ avec 5 orientations possibles.

Le Master est composé de trois parties :

- A. Des enseignements spécifiques en sciences du mouvement et du sport
- B. Des enseignements proposés par d'autres instituts ou facultés
- C. Un mémoire de Master (15-30 crédits)

Cinq orientations spécifiques sont proposées :

- I. Enseignement de l'éducation physique et sportive
- II. Sciences sociales et sport
- III. Activités Physiques Adaptées et Santé
- IV. Entraînement et performance
- V. Gestion du sport et des loisirs, en principe dès la rentrée 2009

Bref descriptif et indications sur les débouchés :

I. Enseignement de l'éducation physique et sportive

C'est la seule orientation donnant accès à l'enseignement à condition de compléter la formation à l'IUFE ou la HEP. Il y a un manque d'enseignants en éducation physique et sport en Suisse Romande et les débouchés professionnels pour les diplômés sont importants. Deux formations parallèles sont prévues à l'Université de Genève et à l'Université de Lausanne.

II. Sciences sociales et sport

Cette orientation permettra aux étudiants d'approfondir le domaine des sciences sociales en relation avec le sport. Des débouchés professionnels sont la recherche, le journalisme et le travail en société d'études. Cette orientation est organisée par l'ISSEP (UNIL).

III. Activités physiques adaptées et santé.

Cette orientation permettra aux étudiants d'approfondir les aspects de promotion de la santé et de prévention (primaire, secondaire). Les débouchés sont des programmes cliniques de réhabilitation dans les centres spécialisés et le travail avec des personnes handicapées. Cette orientation est organisée en commun entre l'EEPS (UNIGE) et l'ISSEP (UNIL).

IV. Entraînement et performance.

Cette orientation permettra aux étudiants d'approfondir le domaine des sciences naturelles appliquées au mouvement et au sport, ainsi que d'acquérir un savoir et savoir-faire dans le domaine de l'entraînement et l'accompagnement d'athlètes. Les débouchés sont la recherche, le coaching sportif, les clubs de fitness, les clubs et fédérations sportives. Cette orientation est organisée en commun entre l'EEPS (UNIGE) et l'ISSEP (UNIL).

¹ Selon l'orientation choisie

V. Gestion du sport et des loisirs

Cette orientation permettra aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans les domaines du management, de la finance et du droit. Les débouchés sont la recherche, des postes de cadre dans les grands clubs, les fédérations sportives régionales et nationales et d'autres postes de cadre dans le privé et le public.

ATTENTION : Cette orientation est organisée par l'ISSEP (UNIL), en principe dès la rentrée 2009.

Structure générale, responsables et enseignants permanents

| Maîtrise Universitaire en sciences du mouvement et du sport | | | | | |
|--|---|-----------------------------------|--|------------------------------------|--|
| <i>Orientations spécifiques</i> | I. Enseignement: Parcours A et B | II. Sciences sociales et sport | III. APA et santé | IV. Entraînement et performance | V. Gestion du sport et des loisirs |
| <i>Responsable orientation</i> | A : B. Lenzen (UNIGE) B : M. Astolfi (UNIL) | N. Bancel | J. Barral L. Keller-Marchand | F. Borrani B. Kayser | A nommer |
| <i>Université responsable</i> | A : UNIGE B : UNIL | UNIL | UNIL | UNIGE | UNIL |
| <i>Enseignants permanents</i> | M. Astolfi J. Barral F. Borrani D. Malatesta F. Ohl B. Lenzen B. Kayser | M. Astolfi N. Bancel F. Ohl | J. Barral F. Borrani D. Malatesta B. Kayser L. Keller-Marchand | M. Astolfi N. Bancel F. Ohl | <i>Enseignants permanents</i> |
| <i>Collaborations et liens</i> | UNIGE, UNIL, EPFL, HEP-IUFE | UNIGE SSP-UNINE | UNIGE | UNIL FBM-EPFL | UNIGE, HEC – IDHEAP – UNINE – AISTS |

Une commission scientifique du Master composée selon les modalités indiquées dans le règlement d'études a pour rôle de veiller au maintien de la qualité des formations en faisant des propositions en ce qui concerne les programmes et les contenus des différentes orientations.

I.Master en sciences du mouvement et du sport :Orientation enseignement

Objectifs

- Formation des futurs enseignants en mouvement et sport (éducation physique et sportive) au niveau de l'enseignement (primaire et secondaire jusqu'au niveau collège/gymnase)
- Initiation à la recherche sur les questions relatives à l'enseignement en mouvement et sport
- Formation des futurs enseignants à la prise en compte des savoirs sur le corps, le mouvement et le sport

Accès

L'accès est réservé aux titulaires d'un bachelor en sciences du mouvement et du sport ou titre jugé équivalent.

A. Master en sciences du mouvement et du sport orientation enseignement avec une deuxième compétence de 30 à 60 ECTS (parcours Genève, accès IUFE)

| Structure du parcours avec deuxième compétence | |
|--|--------------------|
| 1. Sciences (Sciences de la vie et Sciences sociales) | 27 ECTS |
| 2. Intervention (séminaires et mise en situation) | 9 ECTS |
| 3. Théorie et pratique des APS | 9 ECTS |
| 4. Mémoire | 15 ECTS |
| 5. Deuxième compétence (selon branche d'enseignement supplémentaire) | 30-60 ECTS |
| Total | 90-120 ECTS |

1. Enseignements en sciences sociales et sciences de la vie

27 crédits à prendre parmi :

| Enseignement à choix : Sciences sociales (au minimum 9 ECTS) | | | | |
|---|-------------------------------|------|------|-------------------|
| Enseignement | Enseignants | Type | ECTS | Lieu |
| Communication et relation pédagogique | M. Astolfi | S | 3 | L |
| Pédagogie de l'EPS: motivation et apprentissage | M. Astolfi | C | 3 | L |
| Éducation physique et sport : Politiques et institutions internationales | M. Astolfi | C | 3 | L |
| Sociologie de la performance sportive | F. Ohl | C/S | 3 | L |
| Sport, médias et consommation | F. Ohl | C/S | 3 | L |
| Épistémologie et méthodes des sciences sociales | N. Bancel | C/S | 3 | L |
| Histoire des pédagogies des AP | N. Bancel ou MA | C/S | 3 | L |
| Anthropologie des représentations du corps : sports, genre, minorités | N. Bancel ou MA | C/S | 6 | L |
| L'olympisme : enjeux culturels et sociaux | Swiss Olympic Lentillon et MA | C/S | 3 | L |
| Psychologie du sport et des activités physiques: de la recherche aux pratiques sur le terrain | M. Piffaretti | C | 3 | G |
| Approches psychologiques du sport | V. Lentillon | C | 3 | L |
| Didactique et épistémologie de la discipline scolaire | IUFE | C/S | 12 | G ^{1, 2} |

¹ Condition à Genève pour être accepté en formation professionnelle (actuellement IFMES bientôt IUFE) pour la filière éducation physique et sport.

²Obligatoire pour les étudiants à Genève. Pour les étudiants de Lausanne, ces enseignements sont soumis à des prérequis et la capacité d'accueil est limitée. Il faudra mettre en place des procédures d'accueil en fonction de la demande.

| Enseignements à choix Sciences de la vie (au minimum 9 ECTS) | | | | |
|---|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu |
| APA et obésité | D. Malatesta | C | 3 | L |
| APA : déficits moteurs, mentaux et sensoriels | J. Barral | C | 3 | L |
| Apprentissage et contrôle moteur | J. Barral | C/S | 6 | L |
| Biomécanique II | F. Borrani / L. Antognazza | C/S | 6/3 | L/G |
| Méthodologie de l'entraînement | D. Malatesta | C/S | 6 | L |
| Prévention et traitement des traumatismes du sport | G. Gremion | C | 3 | L |
| Vieillissement : locomotion saine et pathologique | D. Malatesta | C | 3 | L |
| Biochimie de l'exercice | P. Maechler | C | 3 | G |
| Informatique I (bases) | Cours existant | C/TP | 3 | G |
| Informatique II (acquisition et traitement de données) | JM. Vesin | C/TP | 3 | EPFL |
| Journal club | B. Kayser | C | 3 | G |
| Physiologie de l'exercice II | B. Kayser | C | 6 | G |
| Promotion de la santé II | L. Marchand | C | 3 | G |
| Méthodologies de recherche et statistiques II | G. Haller | C | 3 | G |
| Exploration fonctionnelle | Différents enseignants | TP | 3 | G |
| Activités physiques et environnements extrêmes | Sartori / B. Kayser | C | 3 | L/G |
| Approche pluridisciplinaire des conduites dopantes | M. Saugy / F. Ohl | C | 3 | L |

2. Intervention

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | |
|----------------------|------------------------------------|-------------|-------------|-------------------|
| Intervention II | B.Lenzen, B. Poussin, H. Denervaud | C/S/TP | 9 | G ^{1, 2} |

¹

¹ Condition à Genève pour être accepté en formation professionnelle (actuellement IFMES bientôt IUFE) pour la filière éducation physique et sport.

²Obligatoire pour les étudiants à Genève. Pour les étudiants de Lausanne, ces enseignements sont soumis à des prérequis et la capacité d'accueil est limitée. Il faudra mettre en place des procédures d'accueil en fonction de la demande.

3. Activités physiques et sportives (APS)

9 crédits à prendre parmi :

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem. |
|---------------------------------|-------------|------|------|---------------------------------|------|
| Alpinisme | | TP | 1.5 | L | |
| Badminton | | TP | 1.5 | G ² | |
| Basketball II | | TP | 1.5 | L | |
| Education du mouvement II | | TP | 1.5 | L | |
| Escalade | | TP | 1.5 | G ² | |
| Fitness aérobic | | TP | 1.5 | L | |
| Expression et danse | | TP | 1.5 | ASEP ³ | |
| Fitness aquatique | | TP | 1.5 | L | |
| Football II | | TP | 1.5 | L | |
| Golf | | TP | 1.5 | L | |
| Gymnastique et danse II | | TP | 1.5 | G ⁴ | |
| Handball II | | TP | 1.5 | L | |
| Hockey sur glace II | | TP | 1.5 | L | |
| MER II (moyenne montagne) | | TP | 1.5 | Macolin-L | |
| Mouvement et santé | | TP | 1.5 | ASEP ³ | |
| Natation II | | TP | 1.5 | L ou G ⁴ | |
| Patinage II | | TP | 1.5 | L | |
| Plein air et activités diverses | | TP | 1.5 | ASEP ³ | |
| Plongeon II | | TP | 1.5 | L | |
| Polysports et jeux | | TP | 1.5 | ASEP ³ | |
| Outdoor | | TP | 1.5 | J+S ⁵ | |
| Sports de neige II ski alpin | | TP | 1.5 | L ou G ⁴ | |
| Sports de neige II ski nordique | | TP | 1.5 | L ² J+S ⁵ | |
| Sports nautiques | | TP | 1.5 | L | |
| Tennis | | TP | 1.5 | J+S ⁵ | |
| Tir à l'arc | | TP | 1.5 | G ² | |
| Tchoukball | | TP | 1.5 | J+S ⁵ | |
| Volleyball II | | TP | 1.5 | L | |
| VTT | | TP | 1.5 | J+S ⁵ | |

- 1 Condition à Genève pour être accepté en formation professionnelle (actuellement IFMES bientôt IUFE) pour la filière éducation physique et sport.
- 2 Pour ces enseignements en option, il y a une capacité d'accueil limitée. Il faudra mettre en place des procédures d'accueil en fonction de la demande. Ces options ne sont pas organisées s'il n'y a pas au minimum 5 inscriptions. L'institut de formation se réserve le droit d'offrir ces options dans un rythme bi-annuel.
- 3 Association Suisse d'Education Physique à l'Ecole, offre de formation continue, peut être validée dans le cadre de la formation en SMS.
- 4 Obligatoire pour les étudiants à Genève. Pour les étudiants de Lausanne, ces enseignements sont soumis à des prérequis et la capacité d'accueil est limitée. Il faudra mettre en place des procédures d'accueil en fonction de la demande.
- 5 Il s'agit d'une option suivie par l'étudiant dans le cadre de la formation Jeunesse et Sport qui peut ensuite être validé pour la formation APS en SMS mention Enseignement.

4. Mémoire

15 crédits

Les étudiants suivront obligatoirement l'atelier des mémorants de 3 ECTS inclus dans les 15 crédits du mémoire.

| | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|---|-----------|---|
| Séminaire / Atelier des mémorants | N. Bancel / F. Ohl | A | Inclus M. | L |
| Séminaire / Atelier des mémorants | B. Lenzen | A | Inclus M. | G |

En discussion : des ateliers des mémorants spécifiques pour Sciences sociales et Sciences de la vie.

5. Deuxième compétence

| | | | | |
|--|--|--|--------------|---|
| Enseignements selon le plan d'études de la filière choisi comme deuxième compétence enseignable au niveau des écoles secondaires | | | 30 à 60 ECTS | G |
|--|--|--|--------------|---|

B. Master en sciences du mouvement et du sport orientation enseignement (parcours Lausanne, accès HEP)

| Structure du parcours enseignement | |
|---|----------------|
| 1. Enseignements à choix Sciences sociales et sport | 21 ECTS |
| 2. Enseignements transversaux en sciences sociales | 6 ECTS |
| 3. Enseignements à choix Sciences de la vie | 21 ECTS |
| 4. Théorie et pratique des APS | 12 ECTS |
| 5. Mémoire | 30 ECTS |
| Total | 90 ECTS |

En option possible, une deuxième branche à 30 ECTS (Master à 120 crédits)

1. Enseignements à choix en sciences sociales et sport

21 crédits à prendre parmi :

| Enseignement | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem |
|---|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Séminaire / Atelier des mémorants | N. Bancel / F. Ohl | A | Inclus M. | L | A/P |
| Communication et relation pédagogique | M. Astolfi | S | 3 | L | P |
| Pédagogie de l'EPS: motivation et apprentissage | M. Astolfi | C | 3 | L | P |
| Éducation physique et sport : Politiques et institutions internationales | M. Astolfi | C | 3 | L | A |
| Sociologie de la performance sportive | F. Ohl | C/S | 3 | L | P |
| Sport, médias et consommation | F. Ohl | C/S | 3 | L | A |
| Épistémologie et méthodes des sciences sociales | N. Bancel | C/S | 3 | L | A |
| Histoire des pédagogies des AP | N. Bancel ou MA | C/S | 3 | L | P |
| Anthropologie des représentations du corps : sports, genre, minorités | N. Bancel ou MA | C/S | 6 | L | P |
| L'olympisme : enjeux culturels et sociaux | Swiss Olympic V. Lentillon et MA | C/S | 3 | L | P |
| Psychologie du sport et des activités physiques: de la recherche aux pratiques sur le terrain | M. Piffaretti | C | 3 | G | A |
| Approches psychologiques en sport | V. Lentillon | C | 3 | L | A |
| Approche pluridisciplinaire des conduites dopantes | M. Saugy / F. Ohl | C | 3 | L | P |
| Activités physiques et environnements extrêmes | C. Sartori / B. Kayser | C | 3 | L/G | A |

2. Enseignements transversaux en sciences sociales

6 crédits à prendre parmi :

| Enseignement | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem. |
|--|------------------------|------|------|------|------|
| Santé | | | | | |
| Anthropologie de la santé II | I. Rossi | C | 6 | L | A |
| Psychologie de la santé : théorie et modèles I et II (partie théorique = 3 ECTS) | M. Santiago | C | 6 | L | A |
| Santé, Médecines, Sciences | F. Panese, C. Kraus | S | 3 | L | P |
| Apprentissage, formation et éducation | | | | | |
| Les politiques de la formation et de l'éducation à l'épreuve du genre | M. Chaponnière (UniGE) | C | 3 | G | A |
| Psychologie sociale des apprentissages | F. Butera | C | 6 | L | P |
| Approche soc. des politiques de formation | A. Petitat | C | 6 | L | P |
| Corps et culture | | | | | |
| Sociologie de la communication et de la culture | L. Kaufmann | C | 6 | L | P |
| Sociologie de la communication et de la culture | L. Kaufmann | S | 6 | L | P |
| Anthropologie des techniques et du corps | D. Cerqui | C | 3 | L | P |
| Sociologie générale | | | | | |
| Sexisme et racisme : Imbrication des logiques de discrimination | P. Roux | C | 6 | L | P |
| Sociologie des parcours de vie | D. Joye | C | 6 | L | P |
| Représentations sociales II | A. Clémence | C | 6 | L | A |
| Sociologie de l'image II | G. Haver | C | 6 | L | P |
| Analyse des trajectoires biographiques | J.-M. Le Goff | C | 6 | L | P |

3. Enseignements à choix en sciences de la vie

21 crédits à prendre parmi :

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem. |
|--|--------------|------|------|------|------|
| APA et obésité | D. Malatesta | C | 3 | L | |
| APA : déficits moteurs, mentaux et sensoriels | J. Barral | C | 3 | L | |
| Apprentissage et contrôle moteur | J. Barral | C | 3 | L | |
| Biomécanique | F. Borrani | C/S | 6 | L | |
| Méthodologie de l'entraînement | D. Malatesta | C/S | 6 | L | |
| Prévention et traitement des traumatismes du sport | G. Gremion | C | 3 | L | |
| Vieillissement : locomotion saine et pathologique | D. Malatesta | C | 3 | L | |

4. THEORIE ET PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

12 crédits ECTS – enseignements à choix

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS |
|--|-------------|------|------|
| <i>Se maintenir en équilibre, grimper, tourner - Expression</i> | | | |
| Acrobatie, Trampoline | | TP | 1.5 |
| Éducation du mouvement II | | TP | 1.5 |
| Escalade SAE* | | TP | 1.5 |
| MER 2 (Musique et Danse)* | | TP | 1.5 |
| Patinage II | | TP | 1.5 |
| Plongeon I* | | TP | 1.5 |
| Plongeon II** | | TP | 1.5 |
| | | | |
| <i>Jouer</i> | | | |
| Basketball I* | | TP | 1.5 |
| Basketball II** | | TP | 1.5 |
| Beach Volleyball* | | TP | 1.5 |
| Football II | | TP | 1.5 |
| Handball I* | | TP | 1.5 |
| Handball II** | | TP | 1.5 |
| Hockey sur glace I* | | TP | 1.5 |
| Hockey sur glace II** | | TP | 1.5 |
| Volleyball II | | TP | 1.5 |
| | | | |
| <i>Évoluer en plein air</i> | | | |
| Alpinisme | | TP | 1.5 |
| Camp itinérant | | TP | 1.5 |
| Golf | | TP | 1.5 |
| MER III (Plein air : VTT, Canoë-Kayak, Aviron) | | TP | 1.5 |
| Roller* | | TP | 1.5 |
| Ski de fond* | | TP | 1.5 |
| Sports nautiques | | TP | 1.5 |
| Sports de neige et sécurité (Park and race)* | | TP | 1.5 |
| | | | |
| <i>Santé - Bien-être – Condition physique</i> | | | |
| Aqua Fitness | | TP | 1.5 |
| Cours collectifs Tendance | | TP | 1.5 |
| Gymnastiques douces | | TP | 1.5 |
| Musculation fitness | | TP | 1.5 |
| | | | |

*Les cours à options non choisis au programme de Bachelor pourront être choisis par les étudiants Master.

**Les cours de niveau II ne peuvent être suivis que si le cours correspondant de niveau I a été suivi et l'examen présenté dans un semestre précédent.

Selon le tableau ci-dessus, les disciplines pratiques APS sont regroupées en 4 domaines :

- 1) Se maintenir en équilibre, grimper, tourner – Expression
- 2) Jouer
- 3) Évoluer en plein air
- 4) Santé - Bien-être – Condition physique

Tous les cours proposés sont des cours à option. La liste n'est pas exhaustive.

L'étudiantE devra choisir par domaine 1 cours au minimum et 3 cours au maximum pour un total de 8 cours.

Tous les cours ne pourront pas être organisés chaque année. Un calendrier sera fait sur une période de trois ans.

5. Mémoire

30 crédits

Les étudiants suivront obligatoirement l'atelier des mémorants de 3 ECTS inclus dans les 30 crédits du mémoire.

II.Master en sciences du mouvement et du sport : Orientation sciences sociales et sport

Objectifs

1. Formation de chercheurs en sciences du sport, accès à une thèse avec une orientation sciences sociales
2. Formation des futurs chercheurs à la prise en compte des dimensions sociales et historiques de l'enseignement, du sport et du corps
3. Développement chez les étudiants d'une bonne connaissance des différentes sciences sociales en particulier de la sociologie et de l'histoire
4. Interdisciplinarité avec des crédits pris dans les sciences appliquées aux activités physiques et au corps ainsi que dans les sciences sociales

Accès

L'accès est possible aux titulaires d'un bachelor en sciences du mouvement et du sport ou d'un bachelor en sciences sociales ou titre jugé équivalent.

| Structure du parcours en sciences sociales et sport | |
|--|----------------|
| 1. Enseignements spécifiques sport et sciences sociales | 30 ECTS |
| 2. Enseignements transversaux en sciences sociales | 30 ECTS |
| 3. Mémoire | 30 ECTS |
| Total | 90 ECTS |

1. Enseignements spécifiques en sport et sciences sociales

30 crédits à prendre parmi :

| Enseignement | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem |
|---|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Communication et relation pédagogique | M. Astolfi | S | 3 | L | P |
| Education physique et sport : politiques et institutions internationales | M. Astolfi | C | 3 | L | A |
| Sociologie de la performance sportive | F. Ohl | C/S | 3 | L | P |
| Sport, médias et consommation | F. Ohl | C/S | 3 | L | A |
| Épistémologie et méthodes des sciences sociales | N. Bancel | C/S | 3 | L | A |
| Histoire des pédagogies des AP | N. Bancel ou MA | C/S | 3 | L | A |
| Anthropologie des représentations du corps : sports, genre, minorités | N. Bancel ou MA | C/S | 6 | L | P |
| L'olympisme : enjeux culturels et sociaux | Swiss Olympic V. Lentillon et MA | C/S | 3 | L | P |
| Psychologie du sport et des activités physiques: de la recherche aux pratiques sur le terrain | M. Piffaretti | C | 3 | G | A |
| Approches psychologiques en sport | V. Lentillon | C | 3 | L | A |
| Approche pluridisciplinaire des conduites dopantes | M. Saugy / F. Ohl ou MA | C | 3 | L | P |

2. Enseignements transversaux en sciences sociales

30 crédits à prendre parmi :

| Enseignement | Enseignants | Type | ECTS | Lieu |
|--|------------------------|------|------|------|
| Santé | | | | |
| Anthropologie de la santé II | I. Rossi | C | 6 | L |
| Psychologie de la santé : théorie et modèles I et II (partie théorique = 3 ECTS) | M. Santiago | C | 6 | L |
| Apprentissage, formation et éducation | | | | |
| Les politiques de la formation et de l'éducation à l'épreuve du genre | M. Chaponnière (UniGE) | C | 3 | G |
| Psychologie sociale des apprentissages | F. Butera | C | 6 | L |
| Approche soc. des politiques de formation | A. Petitat | C | 6 | L |
| Corps et culture | | | | |
| Sociologie de la communication et de la culture | L. Kaufmann | C | 6 | L |
| Sociologie de la communication et de la culture | L. Kaufmann | S | 6 | L |
| Anthropologie des techniques et du corps | D. Cerqui | C | 3 | L |
| Sociologie générale | | | | |
| Sexisme et racisme : Imbrication des logiques de discrimination | P. Roux | C | 6 | L |
| Sociologie des parcours de vie | D. Joye | C | 6 | L |
| Représentations sociales II | A. Clémence | C | 6 | L |
| Sociologie de l'image II | G. Haver | C | 6 | L |
| Analyse des trajectoires biographiques | J.-M. Le Goff | C | 6 | L |

3. Mémoire

30 crédits

Les étudiants suivront obligatoirement l'atelier des mémorants de 3 ECTS inclus dans les 30 crédits du mémoire.

| | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|---|-----------|---|
| Séminaire / Atelier des mémorants | N. Bancel / F. Ohl | A | Inclus M. | L |
|-----------------------------------|--------------------|---|-----------|---|

III. Master en sciences du mouvement et du sport : Orientation activités physiques adaptées et santé

Objectifs

1. Formation des futurs professionnels à la prise en compte des différents domaines de la réadaptation, de la prévention, de l'entraînement et du réentraînement (*i.e.*, compréhension des mécanismes impliqués dans les adaptations physiologiques de l'organisme à la suite d'un entraînement, choix critique des solutions à adopter dans la mise en place d'un programme d'activité physique adapté par rapport aux objectifs spécifiques de celui-ci et aux différentes populations participant à ce programme)
2. Interdisciplinarité avec des crédits pris dans les sciences appliquées aux activités physiques et au corps ainsi des cours dans les sciences de la vie.

Accès

L'accès est possible aux titulaires d'un bachelor en sciences du mouvement et du sport, d'un bachelor en biologie ou titre jugé équivalent.

| A. Structure de l'orientation APA et santé | |
|---|----------------|
| 1. Enseignements obligatoires en APA et santé | 39 ECTS |
| 2. Enseignements optionnels | 12 ECTS |
| 3. Activités physiques et sportives + stage | 9 ECTS |
| 4. Mémoire | 30 ECTS |
| Total | 90 ECTS |

1. Enseignements obligatoires en APA et santé

39 crédits obligatoires en APA et santé

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem |
|--|-------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| APA et obésité | D. Malatesta | C | 3 | L | |
| APA et pathologies chroniques | à nommer | | 3 | | |
| APA : déficits moteurs, mentaux et sensoriels | J. Barral | C | 3 | L | |
| Apprentissage et contrôle moteur | J. Barral | C/S | 3 | L | |
| Méthodologie de l'entraînement | D. Malatesta | C/S | 6 | L | |
| Vieillissement : locomotion saine et pathologique | D. Malatesta | C | 3 | L | |
| Développement perceptif et moteur | C.-A. Hauert | C | 3 | G | |
| Promotion santé II | L. Marchand | C | 3 | G | |
| Méthodologie de recherche et statistiques 2 | G. Haller | C | 3 | G | |
| Interventions en APA | L. Marchand & J. Barral | C/S | 3 | G/L | |
| Innovations technologiques et optimisation en APA | L. Marchand | S | 3 | G | |
| Psychologie de la santé : théorie et modèles I et II (partie théorique = 3 ECTS) | M. Santiago | C | 3 | L | |
| Total | | | 39 | | |

2. Enseignements optionnels

12 crédits à prendre parmi

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem |
|--|------------------------------------|------------------|-------------|-------------|------------|
| Biomécanique | F. Borrani | C/S | 6 | L | |
| Biochimie de l'exercice | P. Mächler | C | 3 | G | |
| Physiologie de l'exercice II | B. Kayser | C | 6 | G | |
| Action | C.-A. Hauert, P. Viviani, C. James | C | 3 | G | |
| Approche pluridisciplinaire des conduites dopantes | M. Saugy et F. Ohl | C | 3 | L | |
| Informatique II (traitement des données et labo) | J.M. Vesin | C | 3 | G | |
| Psychologie du sport et des activités physiques : de la recherche aux pratiques sur le terrain | M. Piffaretti | C | 3 | G | |
| Approches psychologiques en sport | V. Lentillon | C | 3 | L | |
| PPP cardiovasculaire | L. Tappy | C (FB Master BM) | 3 | L | |
| PPP métabolisme | B. Thorens | C (FB Master BM) | 3 | L | |
| Total | | | 36 | | |

3. Activités physiques et sportives et stage : 9 crédits.

| ECTS | |
|---|--------------------|
| Deux activités physiques et sportives à choix dans celles proposées au niveau Master ou spécifiques à la pratique physique choisie pour la spécialisation sportive. | 3 |
| Stage en milieu professionnel (club sportif, clinique de réadaptation, laboratoire de recherche). Le stage devra être effectué lors de la deuxième année de Master et sera validé par un rapport de stage rédigé par l'étudiant. | 6 (~120 heures) |
| Total | 9 |

4. Mémoire

30 crédits

IV.Master en sciences du mouvement et du sport : orientation entraînement et performance

Objectifs

- 1) Formation des futurs professionnels à la prise en compte des différents domaines de l'entraînement et du réentraînement (*i.e.*, compréhension des mécanismes impliqués dans les adaptations physiologiques de l'organisme à la suite d'un entraînement, choix critique des solutions à adopter dans la mise en place d'un programme d'entraînement et d'encadrement par rapport aux objectifs spécifiques de celui-ci et aux différentes populations participant à ce programme).
- 2) Interdisciplinarité avec des crédits pris dans les sciences appliquées aux activités physiques et au corps ainsi que dans les sciences de la vie.

Accès

L'accès est possible aux titulaires d'un bachelor en sciences du mouvement et du sport, d'un bachelor en biologie ou titre jugé équivalent.

| Structure de l'orientation entraînement et performance | |
|---|----------------|
| 1. Enseignements obligatoires en EP | 39 ECTS |
| 2. Enseignements optionnels | 12 ECTS |
| 3. Activités physiques et sportives + stage | 9 ECTS |
| 4. Mémoire | 30 ECTS |
| Total | 90 ECTS |

1. Enseignements obligatoires en Entraînement et Performance

39 crédits obligatoires en Entraînement et Performance

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem |
|--|--------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Apprentissage et contrôle moteur | J. Barral | C/S | 6 | L | |
| Biomécanique | F. Borrazi | C/S | 6 | L | |
| Méthodologie de l'entraînement | D. Malatesta | C/S | 6 | L | |
| Prévention et traitement des traumatismes du sport | G. Gremion | C | 3 | L | |
| Biochimie de l'exercice | P. Mächler | C | 3 | G | |
| Physiologie de l'exercice II | B. Kayser | C | 6 | G | |
| Informatique II (traitement des données et labo) | J.M. Vesin | C | 3 | G | |
| Méthodologie de recherche et statistiques II | G. Haller | C | 3 | G | |
| Développement perceptif et moteur | C.-A. Hauert | C | 3 | G | |
| Total | | | 39 | | |

2. Enseignements optionnels

12 crédits à prendre parmi

| Enseignements | Enseignants | Type | ECTS | Lieu | Sem |
|--|------------------------------------|---------------------|-------------|-------------|------------|
| PPP cardiovasculaire | L. Tappy | C (FB Master BM) | 3 | L | |
| PPP métabolisme | B. Thorens | C (FB Master BM) | 3 | L | |
| Activités physiques et environnements extrêmes | C. Sartori / B. Kayser | C | 3 | L/G | |
| APA et obésité | D. Malatesta | C | 3 | L | |
| APA : déficits moteurs, cognitifs et sensoriels | J. Barral | C | 3 | L | |
| Vieillissement : locomotion saine et pathologique | D. Malatesta | C | 3 | L | |
| Coaching | A définir | C | 3 | | |
| Action | C.-A. Hauert, P. Viviani, C. James | C | 3 | G | |
| Psychologie du sport et des activités physiques : de la recherche aux pratiques sur le terrain | M. Piffaretti | C | 3 | G | |
| Approches psychologiques en sport | V. Lentillon | C | 3 | L | |
| Approche pluridisciplinaire des conduites dopantes | M. Saugy / F. Ohl | C | 3 | | |
| Total | | | 33 | | |

3. Activités physiques et sportives et stage : 9 crédits.

| | ECTS |
|---|--------------------|
| Deux activités physiques et sportives à choix dans celles proposées au niveau Master ou spécifiques à la pratique physique choisie pour la spécialisation sportive. | 3 |
| Stage en milieu professionnel (club sportif, clinique de réadaptation, laboratoire de recherche). Le stage devra être effectué lors de la deuxième année de Master et sera validé par un rapport de stage rédigé par l'étudiant. | 6 (~120 heures) |
| Total | 9 |

4. Mémoire

30 crédits

V.Master en sciences du mouvement et du sport : Orientation gestion du sport et des loisirs

ATTENTION : EN PRINCIPE, LE DEBUT DE CETTE ORIENTATION EST
PREVU POUR LA RENTREE 2009.

Objectifs

Le Master prépare à la recherche doctorale appliquée aux domaines de la gestion du sport et des loisirs ainsi qu'à des emplois dans les secteurs suivants :

1. Infrastructures sportives et leur logistique (stades, infrastructures mobiles, transport, ...)
2. Industrie des équipements sportifs et marketing
3. Grandes manifestations sportives
4. Services gouvernementaux en charge d'infrastructures et logistiques sportives.
5. Tourisme sportif
6. Gestion de centres de fitness et de clubs sportifs
7. Recherche en organisation et gestion du sport

Accès

L'accès est possible aux titulaires d'un bachelor en sciences du mouvement et du sport, d'un bachelor en HEC ou titre jugé équivalent.

| Structure du parcours en gestion du sport et des loisirs | |
|---|----------------|
| 1. Enseignements | 69 ECTS |
| 2. Mémoire | 30 ECTS |
| Total | 90 ECTS |

1. Enseignements

| | Enseignants | Lieu | ECTS |
|--|--------------------|-------------|--------------|
| 60 crédits ECTS à choisir parmi 93 | | | |
| Gestion et économie du sport, au minimum 18 crédits à prendre parmi | | | 33-36 |
| Fondements du marketing appliqué au sport* | MA | UNIL | 6 |
| Politique et management du sport | J.-L. Chappelet | IDHEAP | 6 |
| SOMIT | | IDHEAP | 6 |
| Aspects économiques, financiers et comptables du sport* | D. Oyon | UNIL | 3-6 |
| Logistique et technologies au service du sport | P. Wieser | EPFL | 6 |
| Education physique et sport : Politiques et institutions internationales | M. Astolfi | UNIL | 3 |
| Gestion des infrastructures sportives* | A nommer | UNIL | 3 |
| Droit du sport, au minimum 6 crédits à prendre parmi | | | 15 |
| Droit du sport | M. Baddeley | UNIGE | 6 |
| Problèmes juridiques liés à l'organisation de grandes manifestations | D. Oswald | UNINE | 3 |
| Organisation du sport suisse et international | D. Oswald | UNINE | 3 |
| Droit de l'association & autres formes personnes morales | D. Oswald | UNINE | 3 |
| Sciences sociales et sport | | | 18 |
| Sociologie de la performance sportive | F. Ohl | UNIL | 3 |
| Sport, médias et consommation | F. Ohl | UNIL | 3 |
| Anthropologie des représentations du corps : sports, genre, minorités | N. Bancel | UNIL | 6 |
| Psychologie du sport et des activités physiques : de la recherche aux pratiques sur le terrain | M. Piffaretti | UNIL | 3 |
| Approches psychologiques du sport | V. Lentillon | UNIL | 3 |
| Cours transversaux | | | 24 |
| Economie internationale du tourisme | P. Keller | UNL | 6 |
| Organisation industrielle du tourisme | P. Keller | UNIL | 6 |
| Gestion touristique appliquée | F. Scherly | UNIL | 6 |
| Fondements conceptuels et stratégiques de la communication | M. Bergadaà | HEC-UNIGE | 3 |
| Leadership | J. Antoniakis | HEC-UNIL | 3 |
| Approche pluridisciplinaire des conduites dopantes | M. Saugy et F. Ohl | UNIL | 3 |
| Anglais des affaires | | UNIL | 3 |
| TOTAL | | | 90/93 |

*Poste et cours à financer.

2. Mémoire de recherche ou professionnel

30 crédits ECTS

Les étudiants suivront obligatoirement l'atelier des mémorants de 3 ECTS inclus dans les 30 crédits du mémoire.



UNIL | Université de Lausanne

Institut des sciences du sport
et de l'éducation physique



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE MÉDECINE

Institut des sciences du
mouvement
et de la médecine du sport

Règlement d'études pour le titre de Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport / Master of Science (MSc) in Human Movement and Sports Sciences

Version 1.8

***REGLEMENT D'ETUDES POUR LE TITRE DE MAITRISE
UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN SCIENCES DU MOUVEMENT
ET DU SPORT / MASTER OF SCIENCE (MSC) IN HUMAN
MOVEMENT AND SPORTS SCIENCES***

CHAPITRE PREMIER
Dispositions générales

Art. premier
Formulation

La désignation des fonctions et des titres dans le présent Règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 2
Objet, buts

Le présent Règlement a pour but d'arrêter la procédure générale qui prévaut pour la Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport (Msc SMS) gérée conjointement par les Universités de Genève, Lausanne en collaboration avec l'Université de Neuchâtel conformément à la Convention-cadre entre les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel relative à la création de bachelors et de masters communs du 2 septembre 2004.

Les Subdivisions concernées sont :

- La Faculté de médecine de l'UNIGE
- La Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) de l'UNIL

Il y a cinq orientations de la Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport. Les modalités pour la validation de ces orientations sont détaillées dans les plans d'études.

Art. 3
Etendue, portée

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tous les étudiants

qui sont inscrits dans le programme de Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport.

Pour le surplus, la Faculté dans laquelle l'étudiant est inscrit est compétente pour régler les situations qui ne sont pas expressément prévues par le présent Règlement.

Art. 4

Gestion et organisation

Le programme d'études est placé sous la responsabilité d'un Comité scientifique. Il est composé de représentants de chacune des Universités participantes, de manière paritaire.

Les membres de ce Comité sont désignés pour quatre ans par les Facultés concernées. Ils sont rééligibles.

Le Comité scientifique désigne en son sein un président, à qui incombe la responsabilité du programme. Le Comité scientifique a la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses membres.

Le Comité scientifique a notamment les tâches suivantes :

- élaborer des plans d'études communs compatibles avec les programmes d'études propres à chaque université et les soumettre à l'approbation des autorités compétentes de chaque université partenaire;
- préaviser, à l'intention des instances compétentes de chaque université, l'admission des candidats et les équivalences, dans le respect des directives de la CUS du 4 décembre 2003. C'est le service des immatriculations de l'université auprès de laquelle l'étudiant est immatriculé qui prend la décision définitive;
- coordonner les cours et autres activités prévus dans le plan d'études ainsi que le déroulement des examens;
- élaborer s'il y a lieu le plan financier du programme d'études et le soumettre à l'approbation des instances compétentes de chaque université partenaire;
- favoriser en général une collaboration efficace entre les universités partenaires.
- soutenir les doyens dans la gestion du programme

Les Facultés partenaires confient à la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) de l'Université de Lausanne la responsabilité de la gestion des étudiants et des orientations enseignement (avec branche unique), sciences sociales et sport, gestion du sport et des loisirs et activités physiques adaptées et santé de la Maîtrise.

Les Facultés partenaires confient à la Faculté de médecine de l'Université de Genève la responsabilité de la gestion des étudiants et des orientations enseignement (avec deuxième branche) et entraînement et performance de la Maîtrise.

Les doyens responsables de la gestion des orientations du programme se coordonnent pour la gestion de l'ensemble du programme, avec l'appui du comité scientifique.

Art. 5 **Conditions d'admission**

Les étudiants au bénéfice d'un Baccalauréat universitaire en sciences du sport et de l'éducation physique ou en sciences du mouvement et du sport délivré par une Université suisse sont admis sans condition.

Les étudiants au bénéfice d'un autre baccalauréat universitaire, ou d'un titre jugé équivalent, peuvent être admis par le Comité scientifique avec d'éventuels compléments de formation. Si le complément de formation n'excède pas 30 crédits, il sera effectué au début du programme de Maîtrise. S'il est composé de 30 à 60 crédits, il sera effectué dans un programme préalable à la Maîtrise, dont la réussite permettra l'accès au programme de Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport.

L'admission est prononcée par les instances compétentes de l'Université concernée, sur préavis du Comité scientifique.

Art. 6 (version a) **Immatriculation et droits d'inscription**

Chaque étudiant est immatriculé auprès de l'Université partenaire du programme de son choix, et inscrit dans la Faculté correspondante. Il s'acquitte des droits fixés par cette seule Université. Pour l'orientation enseignement, l'étudiant est inscrit dans la faculté organisatrice du programme et immatriculé auprès de l'Université correspondante.

Art. 6 (version b)

Immatriculation et droits d'inscription

Les étudiants sont immatriculés auprès de l'Université de Genève pour les orientations enseignement (avec deuxième branche) et entraînement et performance et inscrits dans la Faculté de médecine.

Les étudiants sont immatriculés auprès de l'Université de Lausanne pour les orientations enseignement (avec branche unique), sciences sociales et sport, gestion du sport et des loisirs et activités physiques adaptées et santé et inscrits dans la Faculté des sciences sociales et politiques.

Art. 7

Equivalences

Un étudiant ayant antérieurement reçu une formation de niveau maîtrise universitaire reconnue dans un domaine d'études proche du programme d'études de la Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport ou étant titulaire d'un grade universitaire reconnu, obtenu dans un autre domaine d'études, peut obtenir des équivalences.

Le Comité scientifique du programme établit des critères et fixe des règles de procédure que le Décanat en charge de la gestion du programme applique en fonction du dossier du candidat.

Dans tous les cas, au moins 60 crédits ECTS sur les 90 requis, respectivement 90 crédits ECTS sur 120 pour l'obtention d'une maîtrise universitaire doivent être acquis dans le cadre du programme d'études de la Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport.

CHAPITRE II

Organisation des études

Art. 8

Durée des études

La Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport comporte 90 ou 120 crédits ECTS selon l'orientation choisie. La durée des études est de trois ou quatre semestres et la durée maximale de 5 semestres pour une Maîtrise à 90 crédits ECTS et de 6 semestres pour une Maîtrise à 120 crédits ECTS

La durée maximale des études est réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences.

La durée maximale peut être dépassée uniquement sur dérogation accordée par le Doyen de la Faculté d'inscription, pour de justes motifs tels que motifs d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé. La dérogation doit faire l'objet d'une demande écrite de l'étudiant.

L'étudiant qui n'a pas terminé son programme dans les délais fixés par le présent article, ou dans les délais accordés par le Doyen, est exclu de la Faculté.

Art. 9

Structure de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport est constituée d'une partie enseignement et d'un mémoire de maîtrise universitaire.

Art. 10

Composition des études

La partie enseignement équivaut au minimum à 60 crédits ECTS

Le mémoire de maîtrise universitaire équivaut à 15 ou 30 crédits ECTS selon l'orientation choisie.

Art. 11

Structure des études

Les orientations proposées dans la Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport sont les suivantes :

- enseignement de l'éducation physique et sportive avec une branche enseignable (UNIL) ou deux branches enseignables (UNIGE)
- sciences sociales et sport
- entraînement et performance
- activités physiques adaptées et santé
- gestion du sport et des loisirs

Art. 12

Plans d'études

La répartition des crédits ECTS et des enseignements est fixée dans les plans d'études qui font l'objet d'un document distinct du présent Règlement.

Les plans d'études précisent les enseignements obligatoires et les enseignements à choix.

Les plans d'études définissent le type des enseignements, les crédits ECTS associés à chaque enseignement et leurs modalités d'évaluation.

En principe, tous les enseignements y compris les évaluations sont semestrialisés.

Les crédits ECTS d'un enseignement ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois pour l'obtention du grade.

CHAPITRE III

Procédure d'inscription

Art. 13

Inscription aux enseignements et aux examens

Les étudiants s'inscrivent aux enseignements et aux examens auprès de la Faculté dans laquelle ils sont inscrits et selon les modalités fixées par cette dernière.

Ils respectent impérativement les délais et conditions fixés par leur Faculté d'inscription.

La Faculté d'inscription peut annuler l'inscription et prononcer l'échec à l'examen si les exigences fixées par l'enseignant n'ont pas été remplies.

Art. 14

Retrait aux examens et aux autres évaluations

Sauf cas de force majeure, l'abandon ou le retrait à un examen ou à une autre forme d'évaluation qui est postérieur à l'inscription est assimilé à un échec et entraîne la note zéro.

Le cas de force majeure doit être annoncé au secrétariat de la Faculté d'inscription au plus tard au moment du déroulement de l'évaluation.

Le cas échéant, le certificat médical ou toute pièce justificative doit être présenté dans les trois jours au secrétariat de la Faculté.

Si le retrait est admis, l'étudiant est tenu de se présenter à la session indiquée par le secrétariat de la Faculté.

Les examens ou autres formes d'évaluations présentés par l'étudiant en dehors de la période de retrait restent soumis à évaluation.

CHAPITRE IV

Détermination et notification des évaluations

Art. 15

Evaluation

Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation sous la forme d'une épreuve ou d'un contrôle continu.

Les évaluations des cours sont sanctionnées par une note. L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-points, 4 étant la note suffisante. Les notes acquises dans d'autres Facultés sont reprises telles quelles.

Les autres types d'enseignements et les stages font l'objet d'une attestation. L'évaluation est donnée sous la forme «réussi» ou «échec».

Les modalités d'évaluation des stages sont précisées et communiquées au début de l'année académique.

Art. 16

Absence injustifiée, fraude, plagiat

La note zéro sanctionne l'absence injustifiée, la fraude ou le plagiat lors

d'une épreuve ou d'un contrôle continu.

Toute participation à une fraude ou à un plagiat, ou à une tentative de fraude ou de plagiat, entraîne, pour son auteur, l'attribution de la note zéro à toutes les épreuves liées à la session d'examens.

L'ouverture d'une procédure disciplinaire par le décanat de la Faculté dans laquelle l'étudiant est inscrit est par ailleurs réservée.

Art. 17

Nombre de tentatives à une évaluation

Pour chaque évaluation, le nombre de tentatives est limité à deux.

La meilleure des deux notes obtenues est considérée comme définitive.

Lorsqu'un étudiant a réussi un examen, il n'est pas autorisé à représenter cet examen lors d'une session ultérieure dans le but d'améliorer son évaluation.

Art. 18

Définition des évaluations

L'*évaluation suffisante* sanctionne les notes définitives égales ou supérieures à 4 (quatre) ainsi que l'attestation «réussi». Elle donne droit à l'obtention des crédits ECTS qui y sont rattachés.

L'*évaluation insuffisante* sanctionne les notes définitives inférieures à 4 mais égales ou supérieures à 3. Elle ne donne pas droit à l'obtention des crédits ECTS qui y sont rattachés, sauf si elle est acquise dans la tolérance accordée à l'article 20 du présent règlement.

L'*évaluation éliminatoire* sanctionne les notes définitives inférieures à 3 et les attestations «échoué». Elle entraîne un échec définitif au programme.

Art. 19

Notification des résultats

Les résultats des examens et des autres évaluations sont notifiés à l'étudiant par le décanat de la Faculté auprès de laquelle il est inscrit à la fin de

chaque session d'examens.

Ils sont susceptibles de recours auprès des instances prévues et dans les délais prévus par la Faculté d'inscription.

CHAPITRE V

Conditions de réussite et d'échec

Art. 20

Conditions de réussite de la partie enseignement

La réussite de la partie enseignement et l'octroi des crédits ECTS est subordonné à l'obtention *d'évaluations suffisantes* pour 80% des crédits ECTS au moins, soit 48 crédits ECTS pour les orientations enseignement (avec branche unique), sciences sociales et sport, entraînement et performance, activités physiques adaptées et santé, gestion du sport et des loisirs, 36 crédits ECTS pour l'orientation enseignement (avec deuxième branche), sous réserve que l'étudiant se soit présenté à l'ensemble des évaluations requises et qu'il n'ait obtenu aucune *évaluation éliminatoire*.

La réussite de la deuxième branche de l'orientation enseignement est soumise aux conditions réglementaires de l'institution qui délivre le programme.

Art. 21

Mémoire de maîtrise

Selon le plan d'études et avec l'accord du professeur intéressé, l'étudiant présente un mémoire de maîtrise universitaire qui consiste en un rapport écrit et soutenu oralement.

Les plans d'études précisent les objectifs et les exigences du mémoire de maîtrise universitaire.

Le travail est dirigé par un enseignant (professeur, maître d'enseignement et de recherche, maître-assistant) dont l'enseignement figure au programme de la Maîtrise.

Dans des cas exceptionnels, le Comité scientifique peut désigner un directeur extérieur à l'orientation dans laquelle est inscrite l'étudiant. Dans

ce cas, le directeur désigné doit enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur et être titulaire d'un doctorat.

Le mémoire de maîtrise universitaire est défendu oralement devant un jury composé du directeur et au minimum d'un expert choisi par le directeur.

L'expert est titulaire, au minimum, d'une maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent.

Si le directeur n'est pas membre d'une des Facultés partenaires du programme de la Maîtrise, l'expert est nommé par le comité scientifique parmi les enseignants de l'orientation dans laquelle est inscrit l'étudiant.

Le mémoire de maîtrise universitaire est évalué par une note finale. La responsabilité de la note revient au jury.

Les crédits ECTS auxquels le mémoire de maîtrise universitaire donne droit sont acquis lorsque la note est suffisante.

Les soutenances du mémoire de maîtrise universitaire sont publiques.

Art. 22

Conditions de réussite de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport est réussie lorsque la partie enseignement et le mémoire sont réussis dans les délais impartis.

Art. 23

Echec

L'échec est prononcé si l'étudiant ne satisfait pas aux conditions fixées aux art. 20, 21 et 22.

Art. 24

Echec définitif

L'échec définitif est prononcé par le décanat de la Faculté d'inscription si l'étudiant obtient une évaluation éliminatoire à un enseignement à l'issue du nombre de tentatives autorisées par le règlement du Master SMS.

L'échec définitif est prononcé par le décanat de la Faculté dans laquelle est inscrit l'étudiant si l'étudiant obtient des évaluations insuffisantes pour plus de 20% des crédits ECTS, soit plus de 12 crédits ECTS pour les orientations enseignement (avec branche unique), sciences sociales et sport, entraînement et performance, activités physiques adaptées et santé, gestion du sport et des loisirs, soit plus de 9 crédits ECTS pour l'orientation enseignement (avec deuxième branche).

L'échec définitif est prononcé par le décanat de la Faculté dans laquelle est inscrit l'étudiant en cas d'échec au mémoire de maîtrise universitaire à l'issue de deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé par le décanat de la Faculté dans laquelle est inscrit l'étudiant en cas d'échec définitif à la deuxième branche de l'orientation enseignement.

Art. 25

Délivrance du diplôme et du supplément au diplôme

Le Doyen de la Faculté d'inscription de l'étudiant demande l'émission du diplôme et du supplément au diplôme aux instances administratives concernées.

Le diplôme est signé par les Doyens des Facultés partenaires et les Recteurs des universités partenaires.

CHAPITRE VI

Dispositions finales

Art. 26

Entrée en vigueur

Ce Règlement entre en vigueur le 15 septembre 2008.

Il est applicable à tous les étudiants inscrits à l'Université de Genève, Lausanne ou Neuchâtel dans le programme de Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences du mouvement et du sport dès sa date d'entrée en vigueur.

Le Doyen de la Faculté de Médecine de l’UNIGE

Jean-Louis Carpentier

Genève, le

Le Doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques de l’UNIL

Bernard Voutat

Lausanne, le

Le Recteur de l’Université de Genève

Jean-Dominique Vassalli

Genève, le

Le Recteur de l’Université de Lausanne

Dominique Arlettaz

Lausanne, le